

[Texte]

Deterrence is made up of a combination of the active deterrent which would be the offensive missiles and bombers plus a defence against those weapon systems where it is possible to provide—a defence against them. On the theory that in the event of hostilities the defence will prevent the manned bomber from roaming around in either air space at will. I say again as I said in my address, let me assure you that the bomber is still the cheapest way and the most accurate way to lay down weapons on targets.

It is a balance and so far I think SALT I perhaps brings this out clearly; they are trying to generate SALT II now. These talks bring out the fact that deterrence has reached the point where at least the major countries are now talking of limiting capacity; if they achieve a limited capacity, it is still enormous. I do not mean to imply that it is small. You think of the number of missiles covered in the SALT Agreement, and it is enormous. At least it is perhaps a kickoff point to the next phase, which I am sure we all agree, would be some form of mutual disarmament.

Therefore, I cannot agree necessarily because we can see those weapon systems there and in a scenario of an attack, we can see where bombers would be used, and certainly would be used if there were no defence against them. That is the only way I can express myself.

Mr. Kirkwood: Mr. Chairman, I wonder if I could add a point to what General Lane has said?

The Chairman: Yes.

Mr. Kirkwood: There is, of course, an obvious interest in ensuring not only that deterrence exists but that deterrence is stable, and in the absence of an active bomber defence, there is nothing to preclude bombers' being exercised in the area of North America or even over North America. At the moment, should such an exercise occur, it is most unlikely that anyone would interpret it as the intention to attack. However, if such exercises had become something of a regular practice at a time of tension, an increased scale of exercise could well be interpreted as an intention to attack. In the absence of an active bomber defence, the United States really has no choice but to decide, on the best evidence it has, when it must launch its retaliation force and the stability of deterrence is surely enhanced if the kind of bomber activity that might or might not mean an attack, which would become a matter of subjective judgment, can be prevented by means of an active defence which will allow you to send those bombers back home if they do appear off your coastline.

• 1035

Mr. Brewin: I do not think we are talking about the same thing. However . . .

The Chairman: Mr. Walker.

Mr. Walker: Yes. Thank you, Mr. Chairman. General Lane, you have a job to do, and I do not suppose you are going to be able to answer my question because I am quite sure you do not feel it is your responsibility to preside over a diminishing NORAD, but I wonder if you would care to comment on this. If there had been no NORAD originally, no agreement of any description, would the situation be any different today?

[Interprétation]

Le pouvoir de dissuasion est composé d'éléments actifs, qui seraient les missiles et bombardiers offensifs, ainsi que de la capacité de se défendre contre de telles armes, lorsqu'il est possible de le faire. Ceci est basé sur la théorie voulant que, dans le cas d'hostilités, le système de défense empêchera le bombardier piloté de se promener à sa guise dans l'un ou l'autre des espaces aériens. Je répéterai ce que j'ai dit dans ma présentation, à savoir que les bombardiers constituent le moyen le meilleur marché et le plus précis de lancer des armes contre certains objectifs.

Il s'agit là d'un équilibre et je pense que l'accord SALT I le définit clairement; nous en sommes maintenant à SALT II; ces négociations font apparaître le fait que le pouvoir de dissuasion a atteint un point tel que, dans les pays importants, tout au moins, on parle maintenant de lui imposer une limite; même si on y parvient, il s'agira toujours de possibilités énormes; je ne voudrais pas vous faire croire qu'il s'agit d'une faible capacité. Considérez le nombre de missiles concernés par l'accord SALT, vous verrez que c'est énorme. C'est en tout cas un point de départ pour la prochaine étape qui, je suis certain que nous serons tous d'accord, devrait être une certaine forme de désarmement mutuel.

Toutefois, je ne suis pas nécessairement d'accord car si l'on examine les systèmes d'attaque, dans un scénario d'attaque, on peut voir que les bombardiers seraient utilisés et le seraient même très certainement s'il n'y avait aucune défense à leur égard. C'est la seule manière par laquelle je puis me faire comprendre.

M. Kirkwood: Monsieur le président, je me demande si je pourrais ajouter une remarque à ces déclarations du général Lane?

Le président: Oui.

M. Kirkwood: Bien sûr, il est très intéressant de s'assurer, non seulement que ce pouvoir de dissuasion existe mais qu'il est stable et qu'en l'absence d'un système de défense actif contre les bombardiers, rien n'empêcherait l'utilisation de bombardiers dans les régions d'Amérique du Nord. Actuellement, si ceci se passait, il est très vraisemblable qu'une partie quelconque l'interpréterait comme une intention d'attaque. Toutefois, si ces manœuvres devaient une pratique courante, leur extension pourrait être interprétée comme une intention de passer à l'attaque en période de tension. Étant donné l'absence de la défense contre les bombardiers, les États-Unis sont obligés de décider sur la base des renseignements dont ils disposent, de lancer leur force de représailles au moment opportun; donc le pouvoir de dissuasion est renforcé si l'on parvient à empêcher les manœuvres de bombardiers qui pourraient dans certaines circonstances être prises pour une attaque, au moyen d'une force de défense active qui obligerait ces bombardiers à rebrousser chemin au moment où ils apparaissent au-dessus des côtes.

Mr. Brewin: Je crois que nous ne parlons pas de la même chose. Toutefois . . .

Le président: Monsieur Walker.

M. Walker: Je vous remercie, monsieur le président. Monsieur le général, vous n'allez probablement pas pouvoir répondre à ma question, le NORAD ne dépendant pas de votre compétence. Pourriez-vous me dire toutefois si à votre avis la situation actuelle serait différente si le NORAD n'avait jamais existé.